



Ville de Saint-Maurice  
Val-de-Marne

## RÈGLEMENT DU « CHALLENGE CITOYEN 2021 »

### **PRÉAMBULE :**

La citoyenneté est une définition qui n'est jamais acquise et qui se construit au quotidien par l'émergence de nouvelles idées. L'action citoyenne, se doit d'être responsable et la ville de Saint-Maurice se veut promouvoir toutes nouvelles actions de ses habitants qui auraient une dimension et/ou sociale et/ou civique et/ou culturelle et dont les idées favoriseraient la citoyenneté dans une version ludique, pédagogique et informative.

### **QU'EST-CE QUE LE « CHALLENGE CITOYEN 2021 » ?**

C'est un appel à projet qui s'adresse à tous les Mauritiens et Mauritiennes. Le projet doit s'inscrire dans les objectifs poursuivis par la Ville de Saint-Maurice : il doit promouvoir une participation active des Mauritiens dans leur vie locale par le biais d'initiatives citoyennes. L'action doit favoriser le Vivre Ensemble ou le cadre de vie.

### **QUI PEUT PRÉSENTER UN PROJET « CHALLENGE CITOYEN 2021 » ?**

Tous les Mauritiens et Mauritiennes majeur(e)s ou un collectif de Mauritiens sous l'égide d'une association constituée ou à constituer.

### **QUEL THÈME PEUT ÊTRE RETENU POUR LE « CHALLENGE CITOYEN 2021 » ?**

Le thème retenu est « Je participe à la vie de ma ville ». Les projets pourront aborder toutes les thématiques locales. Aucune action citoyenne ne devra aborder ou soutenir une idée politique ou avoir un caractère cultuel.

### **COMMENT S'INSCRIRE AU PROJET « CHALLENGE CITOYEN 2021 » ?**

Vous pouvez candidater à partir du 10 juin 2021, en :

- téléchargeant le fichier sur le portail citoyen ou le site internet,
- retirant un dossier à la Direction de la Famille et du Jumelage au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville 55, rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice.

**Les dossiers devront être retournés avant le 30 septembre 2021.** Si besoin, au moment du retrait de dossier, une aide technique pourra vous être apportée.

### **QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LE DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE ?**

#### **Première quinzaine d'octobre :**

Pré-sélection : le jury composé d'administratifs et d'élu(e)s se réunira et retiendra les dossiers de candidatures complets afin de participer au « challenge citoyen 2021 » sachant que chaque candidat doit présenter une seule action.

#### **Début novembre :**

Le jury reçoit les candidats qui présenteront leur projet. Cette étape peut permettre au candidat de compléter ou modifier son projet avant la délibération.

#### **Troisième semaine de novembre :**

Délibération du jury. Les 3 meilleurs projets seront retenus.

Les lauréats se verront attribuer une aide financière pouvant aller jusqu'à 1000 euros, laquelle contribuera à la réalisation et à la pérennité du projet.

**DANS LE CAS OÙ LE PROJET PRÉSENTÉ SERAIT SÉLECTIONNÉ, LE CANDIDAT S'ENGAGE :**

- A certifier que toutes les informations données sont exactes
- A avertir la ville de tout évènement modifiant le projet initial
- A justifier toutes les dépenses afférentes à l'aide financière.

La Ville se réserve un droit de regard sur l'utilisation de l'aide financière apportée.

La Ville se réserve le droit de se désengager ou de demander la restitution partielle ou totale de l'aide financière dans le cas où le projet :

- Ne correspondrait pas au projet validé par le jury
- Ne respecterait pas le règlement « Challenge Citoyen 2021 »
- Serait annulé.

**DATE DE DÉPÔT DU DOSSIER :** \_\_\_\_\_

**LISTE DES DOCUMENTS (ORIGINAUX) À PRÉSENTER IMPÉRATIVEMENT AU MOMENT DU DÉPÔT DU FORMULAIRE, SOUS PEINE DE NON ENREGISTREMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

- Carte nationale d'identité ou de la CEE ou copie du titre de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile
- Relevé d'Identité Bancaire de l'association constituée ou à constituer.
- Règlement daté/signé

Le présent règlement a été soumis aux candidats lors du retrait de dossier de candidature. Communiqué en deux exemplaires, un exemplaire est remis à chaque candidat.

Le signataire du présent s'engage à veiller au respect du présent règlement.

Porter la mention manuscrite « bon pour accord » et signer

Fait en deux exemplaires à Saint-Maurice, le \_\_\_\_\_